BUREAU COMMUNAUTAIRE

Jeudi 24 avril 2025 à 18h00

Procès-Verbal

Le bureau communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le jeudi 24 avril 2025, à 18h00, dans Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le vendredi 18 avril 2025 et affichée le vendredi 18 avril 2025.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT (reçoit pouvoir de Bernard DUPERAT), Patrick BARNIER, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT

Excusés : Bernadette GOIN-DEMAY, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN

Excusé avec pouvoir : Bernard DUPERAT (donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT)

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la présidente aborde l'ordre du jour du bureau communautaire à 18 H 00.

- 17 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du bureau communautaire du jeudi 13 mars 2025 :

Mme la présidente soumet aux membres du bureau communautaire le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 13 mars 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération présentée par M. BOUDET :

Demande de subvention Fonds Vert « Recyclage foncier » année 2025 – Travaux Phase 3 Lahitolle

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
2. D'autoriser Mme la Présidente ou son Représentant à solliciter une aide financière complémentaire dans le cadre du fonds vert « recyclage foncier » - année 2025 pour un montant de 1 468 720 € ;
3. D'autoriser Madame la Présidente ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibérations présentées par Mme PALLOT :

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2025 - Subvention d'équipement à l'association L'Outil en main Bourges

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver l'attribution d'une subvention à l'association L'Outil en main Bourges au titre de l'appel à projet 2025 du contrat de ville de Bourges ;
2. D'autoriser Madame la Présidente, ou Madame la membre du bureau, déléguée à l'animation et la cohésion communautaire, l'action sociale, la politique de la ville, la participation citoyenne et au conseil de développement à verser ces subventions selon les modalités suivantes :
    - le versement de 80% à la notification de la subvention ;
    - le versement du solde après justification des dépenses effectuées au plus tard au 31/12/2025, avec ajustement en cas de besoin au vu des dépenses réelles, et remboursement en cas de dépenses inférieures.
3. D'autoriser Madame la Présidente, ou Madame la membre du bureau, déléguée à l'animation et la cohésion communautaire, l'action sociale, la politique de la ville, la participation citoyenne et au conseil de développement, à signer l'ensemble des documents afférents.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT DE VILLE DE BOURGES - PROGRAMMATION 2025 - SUBVENTIONS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver l'attribution des subventions au titre de l'appel à projet 2025 du contrat de ville de Bourges ;
2. D'autoriser Madame la Présidente, ou Madame la membre du bureau, déléguée à l'animation et la cohésion communautaire, l'action sociale, la politique de la ville, la participation citoyenne et au conseil de développement à verser ces subventions aux organismes responsables des projets suscités.
3. D'autoriser Madame la Présidente, ou Madame la membre du bureau, déléguée à l'animation et la cohésion communautaire, l'action sociale, la politique de la ville, la participation citoyenne et au conseil de développement, à signer l'ensemble des documents afférents.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme CHEZE-DHO :

Aide à l'Implantation Commerciale

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. D'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Commerce	1er versement	Subvention proposée
LE BOUDOIR DE ZOE	05/2025	3 600 €
ARTEA CREATIFS	05/2025	3 600 €
LE CAFE DE L'HORLOGE	05/2025	3 600 €
LA CURE GOURMANDE	05/2025	3 600 €
CAPSULE 52	05/2025	3 600 €

IN ET FI CREDITS	05/2025	3 600 €
L'ORFEVE DES BEAUX ARTS	05/2025	3 600 €
ESPACE CITY	05/2025	3 600 €
MD BEAUTY	05/2025	3 600 €
LA TAVERNE DU KRAKEN	05/2025	3 600 €
POKESTORE BOURGES	05/2025	3 600 €

2. D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance la séance à 18 H 20

BOURGES, le 05 MAI 2025

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau

La Présidente

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES PLUS

Irène FELIX